Nom de domaine acheté lors d'un contrat de travail

Par LouisianSz

Bonjour,

J'ai terminé mon contrat de travail début septembre. Mais en 2019 j'avais acheté un nom de domaine pour l'entreprise dans laquelle je travaillais. Ce nom de domaine avait été acheté avec ma carte personnelle et donc facturé à mon nom. En suite j'avais mis en place un url avec ce domaine pour la société.

Mais aujourd'hui, l'ancien employeur me demande que je lui transfert ce nom de domaine et il indique que ce nom de domaine appartient à l'entreprise.

A qui appartient vraiment ce nom de domaine ?

- J'ai acheté le nom de domaine personnellement et facturé à mon nom
- L'entreprise utilisait ce nom de domaine pour un outil en ligne
- Dans le contrat rien n'indiquait que je devais rendre ce nom de domaine, ni que j'en achète un etc..

Puis-je le vendre à la société ?

Merci d'avance,

Par sophie75

Revente de nom de domaine : comment gagner de l'argent avec les noms de domaines ?

site à consulter sous google

"Comment vendre un nom de domaine ? - IONOS
www.ionos.fr ? domaines ? actualites-sur-le-domaine "